Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251211-2025_79-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

Procurations :
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

Absents C. GOAZIOU, J. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

2. RESSOURCES HUMAINES
B. Accroissement temporaire d'activité

2025-79

Exposé des faits :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23-1°,
VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 au sein des service techniques municipaux,

Décision : le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité de :

Décider le recrutement d'un agent contractuel en tant qu'agent du service jardin et propreté urbaine pour faire face à un besoin

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251211-2025_79-DE

lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'agent affecté à l'entretien général des espaces verts et des espaces publics à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366, compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience.

S'engager à inscrire les crédits correspondants au budget.

Autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR

2025-79